

Rapport de branche pour 2011 Une 3^{ème} édition qui confirme les tendances amorcées par le passé

Après les éditions 2009 et 2010, le 3^{ème} rapport de branche, paru en juin 2013 et couvrant l'année 2011, vient mettre en évidence des tendances déjà anciennes et des améliorations continues.

La mobilisation des Services, qui ont consacré du temps à la transmission de données et répondu aux enquêtes Rapport de branche et Chiffres-clés, a permis au Cisme, cette année encore, d'établir un rapport de la branche professionnelle des SSTI. Outre son caractère d'obligation légale, ce rapport constitue un outil indispensable en matière de négociations collectives de branche. Cette édition pour 2011 met ainsi en lumière la confirmation de tendances amorcées par les rapports précédents.

En matière d'emploi, on constate avant tout une évolution de l'effectif des Services avec une diminution du nombre de médecins du travail, de secrétaires et d'assistants médicaux, entraînant parallèlement une augmentation du nombre d'infirmiers, d'AST et de préventeurs. On notera également une légère progression de la part des temps-pleins qui représentent 64,7 % des effectifs en 2011 contre 63,2 % en 2010.

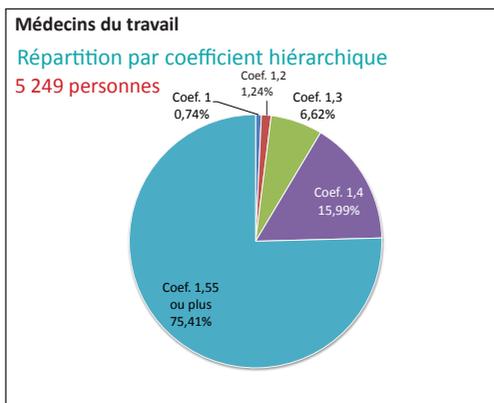
Le personnel des SSTI connaît également un effet de vieillissement : les plus de 55 ans représentent aujourd'hui 31,9 %, contre 31 % en 2010, sous l'influence, notamment, du vieillissement des médecins du travail, dont 61,2 % avaient en 2011 plus de 55 ans contre 56,2 % en 2010. En revanche, s'agissant de la population des secrétaires médicales, seules 14 % de ces dernières ont aujourd'hui plus de 55 ans. La reconversion est cependant déjà engagée, puisqu'une part non négligeable des postes d'AST apparus depuis 2010 correspond pour l'essentiel à des évolutions de secrétaires médicales.

Avec une telle structure des âges, les SSTI sont ainsi concernés par les dispositions légales en faveur de l'emploi des seniors, mais les résultats des mesures mises en œuvre dans la branche pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des seniors n'ont pas connu de véritables augmentations par rapport à 2010 (cf tableau 1.4, page 12, qui montre une certaine stabilité des

domaines résultant de l'Accord seniors du 24 septembre 2009).

On peut noter, en revanche, une légère augmentation des recours à du personnel handicapé, la proportion passant, en 2011, de 3,5 % à 3,9 % des effectifs, avec, parallèlement, un nombre moindre de Services amenés à verser une contribution à l'Age-iph.

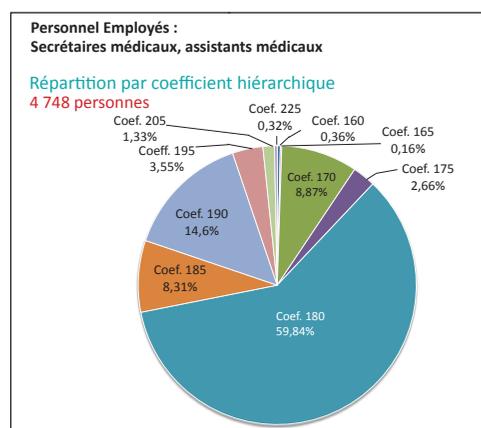
En matière de rémunération, l'étude de l'évolution de la masse salariale des Services met en évidence une politique de recrutement significative, avec une part importante sur les employés. La progression des effectifs du personnel des SSTI a, en effet, augmenté de 1,96 % entre 2010 et 2011 (2,86 % pour les employés et 0,84 % chez les cadres, médecins compris). L'analyse de la masse salariale montre également une augmentation du salaire moyen des employés (+ 3,46 %) mais une baisse du salaire moyen des cadres (- 0,21 %). Une double constatation cohérente avec l'évolution de l'effectif observée plus haut. Les points d'accumulation de chaque catégorie du personnel sont consultables pages 17 à 25 du rapport de branche.



num des possibilités historiquement offertes par l'Arrco, les autres évoluant entre la couverture minimale et la couverture maximale. Les contrats de retraites supplémentaires, complément des retraites complémentaires, notamment pour les SSTI qui ne bénéficient pas de la couverture maximale retraites complémentaires, sont relativement limités, environ 20 % des salariés bénéficiant d'une telle couverture. La couverture en matière de prévoyance et frais de santé s'avère, elle aussi, disparate d'un service à l'autre, et 19 % des SSTI n'ont pas de couverture pour l'ensemble de leur personnel en matière de frais de santé. Ce thème devrait faire l'objet d'une négociation de branche dans un avenir proche, notamment au regard des dispositions légales imposées par la récente loi de sécurisation de l'emploi.

Les formations professionnelles s'avèrent bien utilisées au sein des SSTI, même si certains Services de petite taille se limitent à respecter les obligations légales, l'effort moyen de formation ressort pour l'ensemble des SSTI à 3,77 % de la masse salariale, contre 3,71 % en 2010. Rappelons que l'obligation conventionnelle, par accord de branche, est de 2,40. Deux salariés sur trois ont bénéficié d'une action de formation en 2011 et ces bénéficiaires comptent, par ailleurs, des pourcentages sensiblement proches de cadres et d'employés.

Outre le rapport papier complet adressé par courrier par le Cisme, les Services peuvent s'adresser à la Docis – 8 rue de la rosière – pour passer commande d'exemplaires supplémentaires (voir p. 4). ■



L'épargne salariale est une réalité observable au sein des SSTI : près de 53 % des Services versent de la participation, de l'intéressement ou de l'abondement. L'ensemble de ces versements ne représente toutefois, en moyenne, que 0,52 % de leur masse salariale.

La couverture sociale, au sein des Services, connaît une certaine disparité. En matière de retraites complémentaires, 30 % des SSTI sont au maxi-